



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018- 266 bis

Publié le 11 septembre 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE**

Arrêté modificatif modifiant l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 relatif à la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves

## **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD**

Décision n° 795/2018 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central «sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture», action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision de délégation spéciale de signature à M. Fabrice GILLET, directeur exécutif de la CCI Littoral Hauts-de-France et en cas d'empêchement à M. Philippe DEVILLIERS, directeur immobilier



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Service commun  
d'appui aux  
politiques  
pédagogiques et  
éducatives

Bureau des politiques  
à l'éducation, à la  
santé et à la  
citoyenneté

Ref : SCAPPE/BPESC-  
2018-5407/FP  
Dossier suivi par  
Florence Panquet

Téléphone  
03 20 15 63 35  
Fax

03 20 15 65 60  
ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr  
Rectorat de Lille  
20, rue Saint-Jacques  
BP 709  
59033 Lille cedex

**Arrêté modifiant la composition de la commission  
académique d'appel des conseils de discipline des élèves**

**La rectrice de région académique,  
Rectrice d'académie,  
Chancelière des universités,**

Vu l'article D.511-51 du code de l'éducation,  
Vu l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 fixant la  
composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'article 1 de l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 fixant la  
composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des  
élèves est modifié comme suit :

Monsieur Nicolas FELD-GROOTEN, inspecteur d'académie, directeur académique  
adjoint des services de l'éducation nationale du Nord, est nommé membre suppléant de  
la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves, en  
remplacement de Monsieur Thierry DENOYELLE.

**Article 2 :**

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent  
arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région  
Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **06 SEP. 2018**

La rectrice de région académique,  
Rectrice d'académie,  
Chancelière des universités,

Valérie CABUIL

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est-mer du Nord**

**Le Havre, le 7 septembre 2018**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est - mer du Nord**

**DECISION n° 795 / 2018**

**Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central "sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture », action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture.**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Fabienne BUCCIO ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 septembre 2013 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.020 du 06 mars 2017 de la préfète de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Alexandre ELY Directeur interrégional adjoint de la mer
- M. Adjoint au directeur interrégional de la mer
- M. Emmanuel HEMERY Secrétaire général de la DIRMer
- Mme Marie-Charlotte GOURDAIN Secrétaire générale adjointe de la DIRMer

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions et les états de frais de déplacement, conformément à l'annexe I
- les contrats et les marchés publics à procédure adaptée ou formalisée,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande,
- le service fait,
- les bons de transport SNCF.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Franck CARRE Chef du service des phares et balises
- M. Marc BONNAFOUS Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Philippe BRICQUER Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Luc NOSLIER Directeur du CROSS Jobourg
- M. Morgan BOURHIS Directeur adjoint du CROSS Jobourg
- M. Romain LACOSTE Chef du service vie courante du CROSS Jobourg
- Mme Carole PREZOT Chef de l'unité affaires financières – secrétariat général – Le Havre
- M. Joël ROMIGUIERE Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque
- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque
- M. Guillaume DUBOIS Chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR du Havre
- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre
- M. Fabrice GIRAL Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre
- M. Philippe MALGORN Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin
- M. Jean-Philippe HESRY Responsable du pôle de Cherbourg en Cotentin à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

- M. Bruno LE ROUX

Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels, conformément à l'annexe I,
- les contrats et les marchés publics à procédure adaptée ou formalisée, à l'exclusion des contrats et des marchés publics à procédure adaptée ou formalisée d'un montant annuel égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- le service fait,
- les bons de transport SNCF.

**A l'exception des :**

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe, conformément à l'annexe I.

**Article 3 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Pascal BRANTONNE

Ingénieur d'armement, responsable du bureau moyens nautiques du secrétariat général

**à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels, conformément à l'annexe I,
- les contrats et les marchés publics à procédure adaptée ou formalisée, à l'exclusion des contrats et des marchés publics à procédure adaptée ou formalisée d'un montant annuel égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande pour l'achat de carburant naval, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **30 000 € HT**,
- le service fait,
- les bons de transport SNCF.

**A l'exception des :**

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe, conformément à l'annexe I.

**Article 4 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Ludovic BOUTEILLON

Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

- M. Christian SAUVAGE	Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. David SELLAM	Chef de la Mission territoriale de Caen
- M. Mehdi BOUCHELACHEM	Chef de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer
- M. Mickaël KHELIA	Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- M. Maxime LEGATHE	Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer
- M. Mathieu FANONNEL	Chef du centre de sécurité des navires du Havre
- M. Sylvain DOUCHET	Chef du centre de sécurité des navires de Rouen
- M. Frédéric LAURENT	Chef du centre de sécurité des navires de Caen
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD	Chef du service technique du CROSS Jobourg
- M. Francis METAIRIE	Commandant en second du PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. François DAMBRON	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Christophe MOLIN	Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Christelle BARDOUX	Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Eliane MAHEUT	Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Tony TOMAS-ANDRE	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Vincent LEQUENNE	Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Bernard BAAHMED	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin

**à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels, conformément à l'annexe I,
- les bons de transport SNCF.

**A l'exception des :**

- ordres de missions permanents
  - ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
  - ordres de missions liés aux actions de formation.
- qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe, conformément à l'annexe I.

**Article 5 :** subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Xavier DESMOULINS                      Chef du service du contrôle des activités maritimes -  
Le Havre
- Mme Muriel ROUYER                      Chef du service de la régulation des activités et des emplois  
maritimes – Le Havre
- M. Xavier MARILL                      Chef de la mission de coordination des politiques maritimes -  
Le Havre
- M. Damien LEVALLOIS                      Adjoint du chef de la mission coordination des politiques  
maritimes - Le Havre
- M. Mathieu LEFORT                      Médecin des gens de mer à Dunkerque
- Mme Caroline GREPINET – AYEWUBO      Médecin des gens de mer à Boulogne-sur-Mer (jusqu'au  
01/10/2018)
- Mme Anne-Sylvie BEAUCHER              Médecin des gens de mer au Havre
- M. Jean-Marie REMAZEILLES              Médecin des gens de mer à Caen

**à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :**

- les ordres de missions ponctuels, conformément à l'annexe I,

**A l'exception des :**

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe, conformément à l'annexe I.

**Article 6 :** subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires de centres de coût ci-après :

- Mme Brigitte TIERTANT                      CROSS Gris-Nez - Audinghen
- Mme Pascale DESPREZ                      CROSS Jobourg
- Mme Brigitte THOMAS                      Secrétariat général – unité moyens généraux – Le Havre
- M. Olivier MESNIER                      Subdivision des phares et balises du Havre – pôle de  
Ouistreham
- Mme Armelle PINEAU                      Unité support mutualisée - Cherbourg en Cotentin
- Mme Marie-Lyse ROUSSY                      Unité support mutualisée - Cherbourg en Cotentin
- M. Olivier MILLON                      Unité support mutualisée - Cherbourg en Cotentin
- M. David VAUTIER                      Subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin  
– pôle de Granville

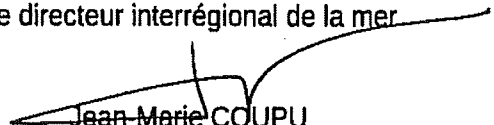


à l'effet de signer les bons de commande issus du centre de prestations comptables mutualisé (CPMC) et en tant que valideur du service fait.

**Article 7 :** La décision n° 443/2018 du 19 avril 2018 est abrogée.

**Article 8 :** Le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les régions Normandie et Hauts-de-France.

Pour la Préfète, et par délégation  
le directeur interrégional de la mer

  
Jean-Marie COUPU

(I) l'annexe I peut être consultée à la DIRMer (unité affaires financières)

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Préfectures 14-50-59-62-76-80

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

CSN DK BL LH RO CN

CROSS JB - GN -

Missions territoriales de Boulogne-sur-Mer et de Caen

Mmes GOURDAIN – PREZOT – M. HEMERY – Intéressés - unité informatique - dossier

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

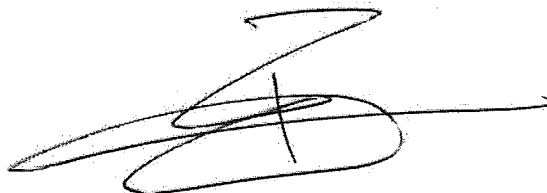
- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 juin 2018, actant la cession d'un immeuble sis 89 rue de Moscou à Calais, cadastrée BL127, au bénéfice de la Société ASALINK, laquelle s'est substituée la société CALAIS DOCKS. Le prix de la vente a été fixé à 25 000 €HT, frais de vente à la charge de l'acquéreur.

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Fabrice GILLET**, Directeur **exécutif** de la CCI Littoral Hauts de France et en cas d'empêchement, à **Monsieur Philippe DEVILLIERS**, Directeur immobilier, à l'effet de signer le compromis de vente de l'immeuble pré-cité aux conditions sus énoncées reprises à la délibération ci-dessus citée, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 7 septembre 2018,



**Philippe HOURDAIN**  
Président